



Campagne nationale de bourses de lycée- Année scolaire 2022-2023

publié le 10/06/2022

Descriptif :

Demandes à faire jusqu'au 6 juillet

Les demandes de bourse nationale de lycée pour la rentrée 2022-2023 sont à effectuer du **lundi 30 mai au mercredi 6 juillet 2022** inclus :

phase 1 (le collège vous accompagne).

Vous souhaitez faire une demande de bourse de Lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

La demande de bourses s'effectue en ligne sur le portail [Scolarité Services](#) grâce aux identifiants Educonnect fournis (compte responsable uniquement) ou par France Connect, ou sous format papier.

Un "flyer" est transmis avec ce courrier et explique la démarche à suivre.

Vous pourrez télécharger et imprimer un accusé de réception de votre demande. En parallèle, il sera automatiquement envoyé par courriel.

Une plate forme nationale est également mise à votre disposition par téléphone au 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris) pour toute aide nécessaire.

Un accusé de réception vous sera obligatoirement remis, seule preuve de dépôt de dossier de bourse.

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de lycée ?

La bourse de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 du ménage du demandeur.
- 2) Les enfants à charge : c'est le nombre d'enfants mineurs, majeurs célibataires et enfants en situation

Un [simulateur](#) accessible depuis permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant.

Document joint

 [2022_bourses_lycee_flyer_vd](#) (PDF de 4.5 Mo)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.